



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne, le 22 septembre 2016

Le groupe TF1 prend acte de la mise en demeure du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) adressée à LCI de cesser sur l'antenne de TF1 « *la promotion croisée* » de la chaîne LCI, et s'y conforme.

Pour autant, le groupe TF1 souhaite ouvrir une réflexion avec le CSA sur la modification que l'arrivée de la chaîne France Info entraîne dans le paysage des chaînes d'information en continu et ses conséquences sur les engagements qu'il a pris.

La promotion exceptionnelle relative à la chaîne France Info, réalisée sur les antennes des services publics (France Télévisions et Radio France) ne pouvait être anticipée par les signataires de la convention autorisant LCI à émettre en clair. Elle a créé une situation de concurrence inédite qui modifie substantiellement le cadre d'analyse pour LCI des engagements pris par le Groupe TF1

Le groupe TF1 reste donc à la disposition du CSA pour étudier avec diligence les mesures qui pourraient être engagées pour rétablir des principes de libre concurrence et d'égalité de traitement compromis par la situation concurrentielle actuelle.

GROUPE TF1

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - Virginie Duval - vduval@tf1.fr

DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr

@GroupeTF1

